

Gy, février 2008
info@mairie-gy.ch
Tél. 022.759.15.33
Fax 022.759.13.65
Heures d'ouverture
Jeudi de 17h00 à 19h00



COMMUNE DE GY

Informations diverses

Collaboration intercommunale des sapeurs-pompiers volontaires

En date du 11 février 2008, les Maires et les Capitaines des compagnies de sapeurs-pompiers des communes de Gy, Jussy et Meinier ont procédé à la signature d'une convention intercommunale visant une collaboration renforcée entre les trois compagnies.

Objet principal de cette convention, la volonté d'unifier le fonctionnement existant de service et d'organisation des piquets de garde sur les trois communes tout en répondant aux exigences de la nouvelle organisation des règles « Sapeurs-pompiers XXI ».

Corollaire de cette convention suite à la nouvelle répartition des tâches entre sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, l'acquisition d'un véhicule de « piquet » en commun par les trois communes, équipé d'un matériel de base pour les premières démarches du Chef d'intervention.

Une collaboration intercommunale entre les compagnies développée depuis de nombreuses années notamment par l'organisation d'exercices en commun et qui franchit une nouvelle étape par l'acquisition de matériels communautaires et l'organisation intercommunale d'un nouveau service.

Un grand merci aux Capitaines Daniel Novotny (Cie de Gy), Desiderio Tollardo (Cie de Jussy) et John Schmalz (Cie de Meinier) pour leur engagement et leur souci de collaborer efficacement.

ASM

Nous avons évoqué lors du dernier « tous-ménages » la mise en place sur notre territoire d'un service d'Agents de Sécurité Municipale issu d'une collaboration intercommunale entre les communes de Collonge-Bellerive, Vandoeuvres, Corsier, Meinier et Gy.



MM F. LOUREIRO R. GERONIMO & F. BENNICI

Veillez noter que le poste des ASM est situé à Vésenaz (Ch. du Vieux-Vésenaz 35) où vous pouvez vous rendre aux heures suivantes: lundi, jeudi, vendredi de 9h00 à 12h30, mardi de 9h00 à 14h00 et mercredi de 9h00 à 11h30 et obtenir différentes informations concernant les réglementations municipales.

Chenilles processionnaires



Il est rappelé aux propriétaires, fermiers ou locataires de terrains sur lesquels se trouvent des pins noirs ou des pins sylvestres qu'ils doivent les débarrasser de leurs nids de chenilles et brûler ces derniers.

Il est indispensable que ces nids soient détruits avant la descente des chenilles, c'est-à-dire avant les premiers jours du printemps. Les personnes qui n'auraient pas nettoyé leurs arbres d'ici au 31 mars prochain sont passibles des peines de police, sans préjudice d'éventuelles demandes de dommages-intérêts.

Centre de formation Professionnelle Construction

Le centre de formation professionnelle de la construction organise ses portes ouvertes le

**mercredi 27 février 2008
de 08h30 à 19h00.**

CEPTA - Av. Gérard-de-Ternier 18
Petit-Lancy

Ecole de Gy Inscription des nouveaux élèves 1ère année primaire (1P) Ecole enfantine* (1E & 2E)

**Dans toutes les écoles du canton le
Vendredi 29 février de 16h30 à 19h30
Samedi 1er mars de 9h00 à 11h00**

* Les parents concernés par les degrés 1E et 2E recevront un courrier personnel de la Direction de l'enseignement primaire

Tournez svp ➡

INFO DECHETS

Message du Service d'information et de communication du Département du territoire de Genève

Les bonnes raisons de recycler



Recyclage des piles :

Les Suisses comptent parmi les plus gros utilisateurs de piles au monde (10 à 12 piles par habitant, par année). Pour diminuer la consommation, commençons par brancher les appareils au secteur, chaque fois que cela est possible. Au moment de l'achat, vérifions que les appareils fonctionnent également sur le réseau. Car, il ne faut jamais oublier que l'électricité produite par une pile coûte plusieurs centaines de fois plus cher que celle du réseau électrique.

Que récupérer ? Toutes les piles sans exception : piles classiques, piles bouton, accumulateurs, etc. y compris les piles dites « vertes » qui ne sont pas écologiques (elles contiennent moins de métaux lourds mais restent polluantes).

Comment ? Tous les commerces qui vendent des piles ont l'obligation de reprendre gratuitement les piles usées. Il suffit de les déposer dans les points de collecte prévus à cet effet. Il existe également de nombreux centres de récupération dont 1 dans notre commune.

IL Y A ENCORE DU CHEMIN A FAIRE ...

A l'heure actuelle, une pile sur trois finit encore à la poubelle, alors que leur récupération est essentielle pour la sauvegarde de l'environnement.



Recyclage du PET

Le PET est une matière plastique qui offre l'avantage de pouvoir être réutilisée ou transformée. Son recyclage permet d'épargner des ressources naturelles (il faut 1.9kg de pétrole pour obtenir 1 kg de PET). Par rapport à la production de PET neuf, le recyclage du PET usagé représente une économie d'énergie de 60%. Les emballages de PET sont broyés et refondus pour fabriquer de nouveaux récipients, des matériaux de rembourrage, de la laine polaire... La récupération est financée par une taxe anticipée de recyclage (TAR, comprise dans le prix d'achat) de 4 centimes par bouteille.

Que faut-il récupérer ? Uniquement les bouteilles ayant contenu des boissons. Les emballages d'autres produits (shampooing, huile, etc.) et les barquettes de fruits et légumes doivent être jetés à la poubelle ordinaire.

Comment ? Les bouteilles doivent être comprimées, puis refermées avec leur bouchon. Cela permet un gain de place chez soi et dans les conteneurs, ainsi qu'une diminution de 30% du transport.

UNE IDEE POUR REDUIRE LA CONSOMMATION DE PET utiliser plutôt l'eau du robinet, qui est d'excellente qualité dans notre Canton de Genève.

Recyclage des métaux

Jetés dans une poubelle, les métaux chargent inutilement l'usine d'incinération car ils ne brûlent pas. Triés à la source, ils constituent un matériau de qualité et permettent de préserver les gisements de matières premières.



• Fer blanc

Les boîtes de conserve sont fabriquées en tôle d'acier recouverte d'une fine couche d'étain. Le recyclage permet de récupérer ces deux composants. Il réduit la pollution atmosphérique de 30% et la consommation d'énergie de 60% par rapport à la production de minerais primaires. Il est financé par une taxe anticipée de recyclage de 1 centime par boîte. Toutes les boîtes en fer blanc sont récupérables : conserves, nourritures pour chiens et chats, etc.

Idee pour réduire la consommation de fer blanc la consommation d'une boîte de conserve nécessite autant d'énergie qu'un ordinateur en marche durant 4 heures. Pour économiser les matières premières et l'énergie, privilégions les produits frais et de proximité.

• Aluminium

Plus de 90% de l'aluminium genevois est encore jeté à la poubelle! Alors qu'il peut être recyclé indéfiniment, en économisant l'énergie et en limitant la consommation de minerai. Une taxe anticipée de 5 centimes est comprise dans le prix de chaque canette.

Que récupérer ? A la cuisine les canettes, le papier aluminium, les tubes et l'emballage aluminium de certains produits alimentaires. Ou encore des objets tels que les bâtons de skis, les jantes de voitures, les casseroles, etc. L'aluminium des matériaux composites (avec le carton, le plastique...) ne peut être récupéré.

• Ferraille et métaux non ferreux

La récupération de la ferraille et des métaux ferreux permet d'économiser de l'énergie et de préserver les ressources naturelles. Elle alimente également le marché suisse en matières premières, car notre pays ne possède pas de gisement.

Que récupérer ? Vélos, lits métalliques, roues, tôles ondulées, vis, clous. Bref, tous les types d'objets en fer. Egalement les objets en cuivre, laiton, étain, etc.

Comment récupérer le fer blanc, l'aluminium, la ferraille et les métaux non ferreux ? Les bouteilles en PET, les boîtes de conserve en fer blanc, l'aluminium doivent être déposés dans les bacs prévus à cet effet dans la commune. Il est inutile et écologiquement coûteux de les laver préalablement. Les objets plus volumineux doivent être enlevés avec les encombrants.